

Beatrice Andreșan Grigoriu, Tudorel Ștefan, *Tratatele Uniunii Europene – actualizat 2010*, ed. a 2-a, Editura Hamangiu, București, 2010

Crina Verga

L'éditeur roumain Hamangiu a publié en mars 2010 l'ouvrage *Tratatele Uniunii Europene*, coordonné par Beatrice Andreșan Grigoriu et Tudorel Ștefan.

Cet ouvrage scientifique est ordonné autour de documents juridiques très importants pour l'organisation et le fonctionnement de l'Union Européenne. Ainsi, il y a la version consolidée du Traité concernant l'Union Européenne et celle du Traité concernant le fonctionnement de l'Union Européenne. Ces deux traités mentionnés ci-dessus font partie du Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009. On trouve aussi dans le contenu de ce traité la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne qui a été proclamée à l'occasion de la conclusion du Traité de Nice, signé le 25 février 2001 et entré en vigueur en février 2003. Ce qui est vraiment important pour le fonctionnement démocratique de l'Union Européenne est le fait que cette Charte – ayant premièrement une valeur de proclamation – a acquis une valeur juridique. Cet effet implique l'application directe de la Charte pour tous les sujets de droit communautaire.

L'ouvrage contient aussi la plupart des protocoles et déclarations qui sont des annexes des traités mentionnés et ces documents ont été sélectionnés conformément à leur importance.

Pour avoir une plus grande utilité, le volume insère à sa fin un tableau de correspondance concernant l'ancienne et la nouvelle numérotation des articles des traités présentés.

Dans ce nouveau traité – par lequel l'Union Européenne acquiert la personnalité juridique - il n'existe plus de références à un acte juridique ayant une valeur constitutionnelle en vue d'éliminer les craintes de certains Etats membres concernant le développement de l'idée d'une entité supranationale. On a aussi renoncé aux dénominations des actes législatifs européens avec une connotation des actes juridiques internes – lois et lois-cadres – avec le maintien des actes juridiques existants.

Parmi les nouvelles normes apportées dans ce traité s'inscrit le renforcement du rôle du Parlement Européen; son importance est due, d'un part, à l'extension des domaines dans lesquels le Parlement et le Conseil de l'Union Européenne décident ensemble et, d'autre part, aux pouvoirs bien plus importants attribués au Parlement dans la procédure d'adoption du budget.

En plus, on remarque un renforcement du rôle des parlements nationaux qui peuvent disposer d'un mécanisme d'alerte préventive concernant les projets législatifs européens.

On a aussi introduit une nouvelle institution – le Président du Conseil Européen – qui a remplacé le système de l'ancienne Présidence (tournante) de l'Union Européenne. A partir de l'année 2014, les commissaires seront désignés par un système de rotation égale entre les Etats membres, pour un mandat de cinq ans. Le nombre de parlementaires européens ne pourra pas dépasser 750 membres.

Les effets les plus importants sur le plan de l'intégration européenne sont: les objectifs de l'Union Européenne structurés sur trois niveaux, avec l'extension des compétences dans d'autres domaines; les implications de la reconnaissance de la force juridique de Charte de droits fondamentaux et l'adhésion à la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentaux ; délimitation et exercice des compétences de l'Union Européenne (compétences exclusives, compétences partagées et compétences par lesquelles l'Union peut mener des actions pour appuyer, coordonner et compléter les actions des Etats membres).

Par ces nouvelles réglementations introduites dans les traités originaires et dans les traités modifiant les traités constitutifs, nous considérons que cet ouvrage présente une importance particulière pour les étudiants et pour les spécialistes en droit communautaire tout comme pour ceux qui appliquent effectivement les dispositions prévues.